SCOT du PAYS du CALAISIS



Historique du SCOT

Approbation: 6 janvier 2014

Modification n°1: 27 novembre 2015

Modification n°2: 28 avril 2017

Date de dernière validation⁽¹⁾ de : Bilan de la concertation : 6 janvier 2014

Préambule Contexte, cadre juridique et délibérations initiales	04
PARTIE 1 La concertation dans le cadre de l'élaboration du projet	05
Chapitre I La phase Diagnostic, 2008	06
Chapitre 2 L'élaboration du PADD, 2009/2010	07
Chapitre 3 Le DOO, 2011	09
Chapitre 4 La reprise de l'arrêt projet en 2013	10
PARTIE 2 Les outils spécifiques à l'information et à la concertation du plus large public	11
Chapitre I Le site Internet du SYMPAC	12
Chapitre 2 Le journal du Pays	13
Chapitre 3 Les expositions thématiques	17
Chapitre 4 Les brochures de communication	20
Chapitre 5 Le relais des intercommunalités	22
Chapitre 6 Les médias	27
Chapitre 7 Les réunions publiques	31
PARTIE 3 Évaluation	41
Synthèse des actions menées	41
Synthèse des thématiques débattues en réunions publiques	42
Conclusions	43
Annexes	46

Préambule

LE CONTEXTE DE L'ÉLABORATION DU SCOT

Le Syndicat Mixte du Pays du Calaisis (SYMPAC) a décidé, dans le cadre des délibérations du comité syndical du 10 avril 2006, la révision du Schéma Directeur du Calaisis (adopté en février 1998) et sa configuration en Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), en vertu notamment des modifications réglementaires intervenues dans le cadre de la Loi SRU n°2000-1208 du 13 décembre 2000.

Ainsi, le SYMPAC a-t-il mandaté un groupement de bureaux d'études en charge de l'élaboration du SCoT du Pays du Calaisis, dès janvier 2008.

LE CADRE JURIDIQUE DE LA CONCERTATION

La concertation fait partie intégrante du processus d'élaboration d'un SCoT. Elle est inscrite dans la loi SRU qui en fixe le cadre législatif afin de répondre aux enjeux de société actuels, dans une perspective de développement durable. Cette loi a rendu obligatoire la concertation lors de l'élaboration d'un SCoT (article L.300-2 du code de l'urbanisme).

La concertation au sens du code de l'urbanisme consiste en l'établissement d'un débat préalable au projet définitif avec les citoyens et d'une enquête publique.

LES DÉLIBÉRATIONS DU SYMPAC

Les objectifs et les modalités de la concertation du SCoT du Pays du Calaisis ont été définis par la délibération du 10 avril 2006 qui prévoit l'application des modalités de concertation et précisément (cf. annexe 1/DEL SCoT REV) :

- la mise à disposition d'un dossier de concertation aux sièges du Syndicat et de ses membres.
- l'insertion d'une mention dans la presse.
- la tenue de réunions publiques avec les habitants, les associations et les personnes concernées.

Partie I

La concertation dans le cadre de l'élaboration du projet

Des commissions de travail à la fois thématiques et territoriales ont été organisées à chaque étape phare de l'élaboration du projet de SCoT.

Les techniciens référents du SCoT au sein des intercommunalités et les élus concernés ont largement participé à la réflexion de chaque phase du SCoT, notamment lors des 87 réunions organisées de janvier 2008 à décembre 2011.

Ce travail a été nourri par l'organisation de plusieurs séminaires thématiques réunissant les élus, partenaires et experts du territoire. Il a abouti, à chacune des étapes clés de la procédure, à des séances de restitution et de débat tenues dans chacune des 5 intercommunalités.

La phase diagnostic, 2008

RENCONTRER LES INTERCOMMUNALITÉS

Une première série d'échanges a eu lieu en février/mars 2008. Ils ont consisté à rencontrer les 5 intercommunalités du territoire du SCoT afin d'appréhender leurs attentes et d'établir un état des lieux des projets en cours et à venir :

- rencontre de la CCRA1, le 4 février 2008
- rencontre de la CCSO², le 8 février 2008
- rencontre de la CCTP3, le 14 février 2008
- rencontre de la CCRAVH⁴, le 18 février 2008
- rencontre de Cap Calaisis⁵, le 7 mars 2008.

ORGANISER DES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Le groupement et les référents techniques des intercommunalités et des experts invités ont ensuite travaillé sous forme de commissions thématiques courant 2008 :

- Habitat
- Environnement
- Economie
- Déplacements/paysage

Cf. Annexe 2/Rencontre des EPCI fevrier mars2008

RESTITUER ET PARTAGER LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Des journées thématiques ont été organisées. En matinée, des ateliers ont réuni les référents techniciens et les experts invités. L'après-midi, les éléments mis en débat ont été restitués auprès des élus des intercommunalités.

Au total, 10 ateliers, sur 5 journées d'échanges ont eu lieu dans le cadre de la concertation sur le diagnostic, fin 2008 :

- volet Habitat, 2 ateliers, le 5/11/08
- volet Déplacement, 2 ateliers, le 6/11/08
- volet Economie, 2 ateliers, le 18/11/08
- volet Environnement, 2 ateliers, le 19/12/08

cf. Annexes 3 / Ateliers Thématiques novembre_décembre 2008

Parallèlement, un Bureau municipal, ville de Calais, s'est tenu le 12/11/08 afin de présenter un point d'étape spécifique du SCoT (procédure, diagnostic et enjeux notamment).

¹ CCRA : Communauté de communes de la Région d'Audruicq

² CCSO : Communauté de communes Sud Ouest du Calaisis

³ CCTP : Communauté de communes Les Trois Pays

⁴ CCRAVH : Communauté de communes de la Région d'Ardres et de la Vallée de la Hem

⁵ Communauté d'agglomération Cap Calaisis

L'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable, 2009/2010

LA PRÉSENTATION DES PROJETS DE SCÉNARII

Dès janvier 2009, les comités techniques ont réfléchi à des projets de scénarii. Ces derniers ont été présentés à l'automne dans le cadre de 5 séances de concertation territoriale. Ces séances visaient à interpeller les élus sur les futurs possibles pour le Pays du Calaisis à l'horizon 2020 et à susciter les débats afin de pouvoir construire et nourrir le projet de territoire du Pays. Elles ont eu lieu respectivement avec :

- la CCTP, le 14/10/09
- la CCRA, le 20/10/09
- la CCSOC, le 21/10/09
- la CCRAVH, le 27/10/09
- Cap Calaisis, le 5/11/09

cf. Annexes 4/concertation scénarii octobre 2009

L'ORGANISATION DE SÉMINAIRES THÉMATIQUES

Parallèlement, en 2009 et tout début 2010, le SYMPAC a organisé la tenue de 3 séminaires :

- un colloque Environnement, tenu le 13/05/09, intitulé : "Gestion et avenir du territoire des wateringues : quels enjeux pour le Calaisis ?" ;
- un colloque Habitat /déplacement, tenu le 8/06/09, en deux parties intitulées respectivement : "Villes et campagnes : quel urbanisme pour demain ?" et "Rationaliser l'offre foncière réservée au développement des activités économiques";
- un colloque sur l'artificialisation des sols et le Grenelle, tenu le 20/01/10, également en deux parties intitulées : "Évolution de l'artificialisation des sols et impact sur la trame verte" ; "Grenelle de l'Environnement : quelles implications pour le SCoT?".

Ces conférences ont réuni les conseillers communautaires et le comité technique du SCoT autour des partenaires et experts. Au total, une quarantaine de participants ont échangé à chacune de ces séances.

cf. Annexes 5/Séminaires_2009_2010







LA CONCERTATION SUR LE PROJET DE PADD, TROIS ÉTAPES CLÉS

- Le premier trimestre 2010 a rassemblé chacune des 5 intercommunalités dans le cadre de réunions de concertation relatives au PADD avec :
- Cap Calaisis, le 21/01/10
- la CCRA, le 25/01/10
- la CCSOC, le 27/01/10
- la CCRAVH, le 28/01/10
- la CCTP, le 09/02/10
- Les élus ont débattu sur le projet en Conseil syndical, le 19 mars 2010.
- Enfin, le projet a fait l'objet d'une présentation auprès des Personnes publiques associées (PPA), du Conseil de Développement, puis du Conseil régional, respectivement en mai et novembre 2010.

Cf. Annexes 5 concertation débat présentation PADD 2010





1 Les PPA invités : Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale/Direction des Ports, Conseil Régional Nord-Pas de Calais/DDTM du Littoral/CCIC/MDI Calaisis/VNF, Subdivision de Dunkerque/SNCF, Délégation Territoriale de l'Immobilier Nord/HABITAT 62 59 SA/DDTM 62/EURO-TUNNEL/Calais Opale BUS/SITAC /Aéronautique Nord-Pas de Calais/Conseil Général/Conseil Régional Nord-Pas de Calais/Réseaux Ferrés, Direction Régionale Nord-Pas de Calais/Direction Départementale du Travail/DRIRE Nord-Pas de Calais/DREAL Nord-Pas de Calais/LOGIS 62/OPH de Calais/Union Départementale des Wateringues/Calais Promotion/Agence de l'Eau/Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt/SDAP/Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais/Conservatoire du Littoral Manche – Mer du Nord/Conservatoire des Sites Naturels Nord-Pas de Calais/Chambre de Métiers/ADEME/DDASS/CAUE 62/Institution Interdépartementale des Wateringues/SAGE Delta de l'Aa/EDEN 62.

L'élaboration du document d'orientation et d'objectifs, 2011

La méthodologie actée dans le cadre de l'élaboration du DOO a permis d'articuler commissions thématiques, séminaires et séances de concertation auprès des 5 intercommunalités. Au total, se sont déroulées en 2011 :

- 5 commissions thématiques (Économie/Habitat/Environnement/Gouvernance/Paysage),
- 6 séminaires (Comptes fonciers, loi Littoral, Milieu naturel, Déplacements/Équipements, Évaluation environnementale, DAC),
- 5 séances de concertation auprès des intercommunalités avec :
 - la CCSOC, le 3/11/11
 - Cap Calaisis, le 8/11/11
 - la CCRA, le 8/11/11
 - la CCTP, le 9/11/11
 - la CCRAVH, le 10/11/11.

Enfin, deux réunions ont été organisées avec les PPA, les 8 juin et 25 octobre 2011, et trois avec les services de l'État :

- les 18/11 et 7/12 en préfecture de Calais,
- le 5/12 en préfecture de Saint-Omer.

cf. Annexes7/concertation DOO_novembre_decembre 2011

Reprise de l'arrêt projet en 2013

Dans le cadre de la reprise du dossier arrêt projet, une concertation a été organisée autour de plusieurs axes :

- 27 Novembre 2012 : Présentation des avis de l'Etat et de la région par les services concernés aux élus du Pays du Calaisis exposé des attentes dans le cadre du nouvel arrêt projet
- Janvier 2013 : concertation entre le sous-préfet et le président du SYMPAC
- Février 2013 réunions de travail entre SYMPAC, DDTM et bureaux d'études sur les différents points d'évolution du SCOT
- 15 Mars 2013 : Commission Aménagement élargie du SYMPAC validant plusieurs orientations en matière de développement économique et commerciales.
- 19 mars 2013 : Commission Aménagement élargie du SYMPAC validant plusieurs orientations dans le domaine de l'environnement.
- 22 Mars 2013 : retour du travail en commissions aménagement à la Commission Permanente du SYMPAC.
- 29 mars 2013 : Comité Syndical du SYMPAC actant la nécessité de revoir le volet habitat sur la base des données FILOCOM 2011.
- Avril 2013 : Réunions de travail entre SYMPAC, DDTM et bureaux d'études sur les comptes fonciers habitat
- 24 Mai 2013 : Commission Aménagement et Economique du SYMPAC validant les orientations du Document d'Aménagement Commercial
- 28 Mai 2013 : Commission Aménagement élargie validant le principe des comptes-fonciers
- Juin 2013 : phase de concertation avec les 5 intercommunalités
 - •5 Juin 2013 : Communauté de Communes des Trois Pays
 - *10 Juin 2013 : Communauté de communes de la Région Ardres et de la Vallée de la Hem
 - 11 Juin 2013 : Communautés de Communes de la Région d'Audruicq
 - •12 Juin 2013 : Communauté d'Agglomération Cap Calaisis Terre d'Opale
 - +12 Juin 2013 : Communauté de Communes du sud Ouest Calaisis

Synthèse des réunions de concertation

Sur le développement économique :

Des interrogations ont été portées sur les zones de développement économique de Saint-Folquin et de Zouafques. La zone de Saint Folquin est maintenue dans le compte foncier. Celle de Zouafques devra être réinterrogée par la CASO à l'issue de l'évolution des périmètres intercommunaux entrant en vigueur en 2014.

Sur la spécialisation des zones économiques, plusieurs amendements sont apportés sur les zones de Frethun, la Briqueterie, Virval et Nouvelle Eglise.

Sur l'Habitat :

Les 5 intercommunalités ont demandé d'intégrer la clause de revoyure et de préciser la date de mise en œuvre des comptes fonciers.

La communauté de Communes du Sud Ouest Calaisis avait demandé de ne pas intégrer une densité de 25 log/ha sur Frethun. Cette demande n'a pas été validée au regard de la proximité de la seule gare Ligne Grande Vitesse du Territoire. Sur l'environnement :

Certaines prescriptions au sein des cœurs de nature ont été amendées suites aux demandes des intercommunalités :

- La notion d'équipements « légers » a été supprimée demande formulée par la CCRA;
- •La possibilité d'y autoriser « les travaux de gestion des risques d'intérêt général et de gestion de la fréquentation des sites » a été inscrite demande formulée par la CCSOC et la CA-CCTO
- •La possibilité d'y effectuer des ouvrages liés à l'écoulement hydraulique a été rajoutée –demande formulée par la CCRA.

Des limites de cœurs de nature ont été ajustées notamment sur Zutkerque.

Partie II

Les outils spécifiques d'information et de concertation auprès des habitants du territoire

Conformément à ses délibérations de 2006, le SYMPAC a organisé des expositions permettant aux habitants du territoire, au sein de chacune des 5 intercommunalités, d'appréhender les enjeux du projet de SCoT du Pays du Calaisis.

Dès 2009, le SYMPAC s'est doté de deux outils complémentaires permettant de relayer régulièrement les avancées du projet :

- un site Internet du Pays, accueillant une rubrique spécifique au SCoT,
- un journal du Pays, traitant, sur chacun des 7 numéros diffusés sur la période, les thématiques du projet.

Le site Internet du SYMPAC



Complétant son dispositif d'information et de sensibilisation initial, le SYMPAC a mis en ligne, en janvier 2009, un site Internet accueillant une rubrique dédiée au SCoT.

Cette interface a été structurée en sous-rubriques explicitant:

- le périmètre du projet : ses intercommunalités, ses communes rattachées et leur population.
- · les définitions, les contenus et la portée d'un SCoT,
- les enjeux de développement durable au cœur de la démarche,
- les documents constitutifs du projet.

Par ailleurs, un espace de téléchargement de documents a été mis à jour régulièrement à chaque étape de production du projet, permettant aux internautes un accès :

- au Diagnostic territorial.
- à l'État Initial de l'Environnement.
- au Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),
- au Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Deux supports complémentaires relatifs à l'élaboration du PADD sont également accessibles via cet espace :

- l'élaboration des scénarii,
- la cartographie des scénarii.

Enfin, la rubrique "actualité" du site Internet du SYMPAC permet de relayer, depuis 2009, la dynamique du projet, en particulier :

- la mise en ligne des 7 numéros du Journal du Pays, dont ses articles spécifiques au SCoT (cf. notre chapitre 2),
- la disponibilité des productions projets en téléchargement,
- la diffusion des brochures de communication (cf. notre chapitre 4),
- la tenue des réunions publiques (cf. notre chapitre 7).

STATISTIQUES

- Téléchargements pages PDF:
 Diagnostic territorial: 12 125
 PADD: 800

- Cartographie des scénarii: 2939
- Journal du Pays en ligne:
 N° 0: 187 Téléchargements
 N° 1: 121 Téléchargements
 N° 2: 204 Téléchargements
 N° 3: 236 Téléchargements
 N° 4: 164 Téléchargements
 N° 5: 29 Téléchargements
 N° 6: 90 Téléchargements
 N° 7: 23 Téléchargements

Le journal du Pays du Calaisis

En décembre 2008, soucieux de renforcer la communication sur les projets du Pays, et notamment à la faveur du SCoT, le SYMPAC a créé un numéro test du nouveau journal du Pays du Calaisis qui deviendra, dès le premier semestre 2009, un relai majeur des projets et politiques menées sur leur territoire auprès des habitants.

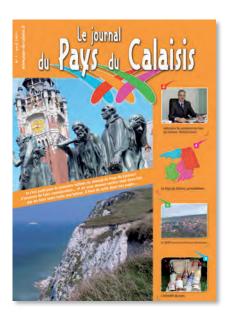
Sur la période d'élaboration du SCoT, les 7 numéros du journal ont systématiquement abordé l'actualité du SCoT au travers de dossiers, d'articles ou encore d'interviews d'acteurs du territoire.

JOURNAL DU PAYS DU CALAISIS

- Nombre de pages : 8 Périodicité : semestrielle Tirage : 66 528 exemplaire
- Diffusion: en "toute boîte au lettre" sur l'ensemble des foyers du périmètre du SCoT (62 000 exemplaires) et à disposition aux sièges des intercommunalités.

LE JOURNAL DU PAYS, N° 1, DIFFUSÉ EN AVRIL 2009

La première édition du journal consacre un dossier d'une double page au SCoT (périmètre du projet, définitions et calendrier prévisionnel, mise en ligne du site Internet...) et elle complète cette large information par les interviews de 2 acteurs en charge du SCoT : Madame Levis, référente SCoT au sein du SYMPAC et Monsieur Hamy, maire de Coquelles, Président de la commission aménagement du SYMPAC, et référent des ateliers thématiques élus/techniciens, en page 6/7 : "Un SCoT pour mieux vivre le Pays du Calaisis".





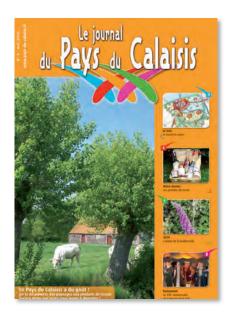
LE JOURNAL DU PAYS, N° 2, DIFFUSÉ EN OCTOBRE 2009

Il accompagne la diffusion de la brochure sur le Diagnostic territorial et il relaye les dates d'exposition des panneaux associés, en page 3 : "État d'avancement : le SCoT poursuit son chemin".



LE JOURNAL DU PAYS, N° 3, DIFFUSÉ EN MAI 2010

Il consacre un dossier spécifique au SCoT et présente le projet de PADD, en page 3 : "Un bon en avant vers le futur SCoT".





LE JOURNAL DU PAYS, N° 4, DIFFUSÉ SEPTEMBRE 2010

Il apporte un éclairage sur l'incidence de la loi Grenelle II sur le SCoT, en page 3 : "Des évolutions réglementaires pour le SCoT".



LE JOURNAL DU PAYS, N° 5, DIFFUSÉ EN MAI 2011

Il relaye la brochure spécifique au PADD et l'exposition de 6 panneaux associés, en page 3 : "Le SCoT : un travail de fourmis pour élaborer un document complexe partagé par tous!".



LE JOURNAL DU PAYS, N° 6, DIFFUSÉ EN OCTOBRE 2011

Il fait un point d'étape de l'avancée du projet, en page 3 : "Révision du Schéma de cohérence territoriale (SCoT), la concertation continue... également pour le Plan d'aménagement et de développement durable (PADD)".



LE JOURNAL DU PAYS, N° 7, DIFFUSÉ EN MAI 2012

Il annonce la tenue des 5 réunions publiques et rappelle les sources disponibles sur le site Internet, en page 3 : "Révision du Schéma de cohérence territoriale (SCoT), concertation avec la population avant l'arrêt de projet".



Les expositions thématiques

Trois expositions thématiques itinérantes ont permis de sensibiliser des habitants du Pays du Calaisis à chacune des étapes phares du projet.

Pour permettre une information au plus près des citoyens, le SYMPAC a décidé de doter chacune des 5 intercommunalités d'un jeu d'exposition à chaque édition. Ainsi, 90 panneaux ont-il été diffusés à travers le territoire sur la période d'élaboration du SCoT.

Le SYMPAC et les EPCI ont organisé et relayé les dates d'exposition aux sièges des intercommunalités mais aussi dans les communes du Pays. Ces vagues d'exposition ont ainsi été visibles pendant plusieurs mois sur le territoire.

LE PARTAGE DU DIAGNOSTIC, PRINTEMPS 2009

La première vague d'exposition a permis d'appréhender le contexte du projet et le diagnostic territorial au travers de 6 panneaux thématiques de grand format (80 cm*120 cm) :

- À quoi sert le SCoT?
- Un habitat encore inadapté
- Une économie en mutation
- Des transports peu diversifiés
- Un environnement fragilisé (2 panneaux)













LE PROJET DE PADD, EN 2010

La deuxième vague thématique a restitué les principaux axes du projet politique :

- Qu'est-ce que le PADD?
- Rééquilibrer le territoire en préservant ses atouts,
- Valoriser une économie basée sur les richesses du territoire (2 panneaux),
- La qualité environnementale, support de l'aménagement et du développement du territoire (2 panneaux).













LE PROJET DE DOO, AU PRINTEMPS 2012

Enfin, le dernier volet du SCoT, consacré à la présentation du DOO, a produit 6 supports qui ont notamment accompagné la tenue des réunions publiques de juin 2012 :

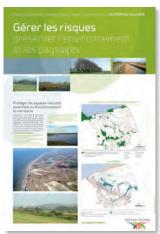
- Les grands axes du DOO,
- Organiser les espaces de vie aux échelles du territoire,
- Structurer le potentiel de développement économique (2 panneaux),
- Gérer les risques, préserver l'environnement et les paysages (2 panneaux).













EXEMPLES DE RELAIS DES EXPOSITIONS



Journal de la CCSOC, n° 4, octobre 2011



Nord Littoral, septembre 2011

Les brochures de communication

Trois brochures spécifiques illustrant les phases du Diagnostic, du PADD puis du DOO ont été produites. Bénéficiant d'une large diffusion sur le territoire, elles ont été le vecteur d'une communication de réelle proximité.

Diffusés en "toute boîte au lettre" sur le territoire du SCoT (62 000 foyers), ces trois "actes" du projet ont par ailleurs été mis en ligne sur le site Internet et annoncés via le journal du Pays.

ACTE 1, LE DIAGNOSTIC, DIFFUSÉ EN MARS 2009



La brochure 4 pages situe les éléments de contexte de l'élaboration du projet (définitions, principe de concertation, démarche de développement durable) et décrypte les grandes données du Diagnostic territorial en six thématiques :

- Une dynamique démographique résistante,
- Une offre de logements insuffisamment diversifiée,
- Un réseau d'équipement inégal sur le territoire,
- Un développement du secteur tertiaire,
- Des déplacements dominés par l'usage de l'automobile,
- Une richesse environnementale méconnue.

ACTE 2, LE PADD, DIFFUSÉ EN AVRIL 2011



Le deuxième acte du SCoT, le PADD, a été synthétisé au travers d'une brochure grand format de 4 pages, dont les 3 grands axes sont :

- Valoriser une économie basée sur les richesses du territoire,
- Rééquilibrer le territoire en préservant ses atouts,
- La qualité environnementale comme support de l'aménagement et du développement du territoire.

ACTE 3, LE DOO, DIFFUSÉ EN FÉVRIER 2012



Le dernier acte, le DOO, a été synthétisé au travers d'une brochure de 6 pages. Trois grandes thématiques transversales sont explicitées :

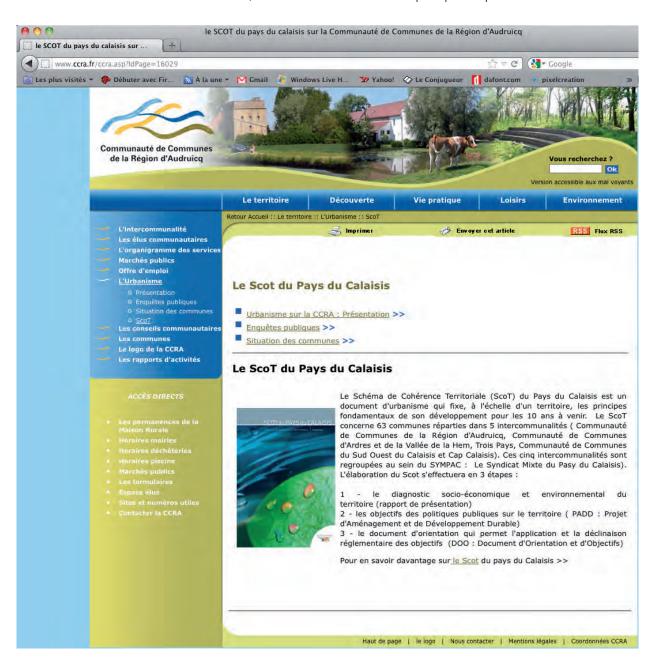
- Organiser la cohérence des espaces de vie aux différentes échelles du territoire,
- Structurer le potentiel de développement économique,
- Gérer les risques, préserver l'environnement et les paysages.

Le relais des intercommunalités

Les 5 intercommunalités ainsi que leurs communes rattachées ont largement relayé, depuis 2009 et en fonction de leurs moyens de communication propres, l'ensemble de la dynamique d'information et de concertation créée autour du SCoT du Pays du Calaisis.

POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION D'AUDRUICQ (CCRA)

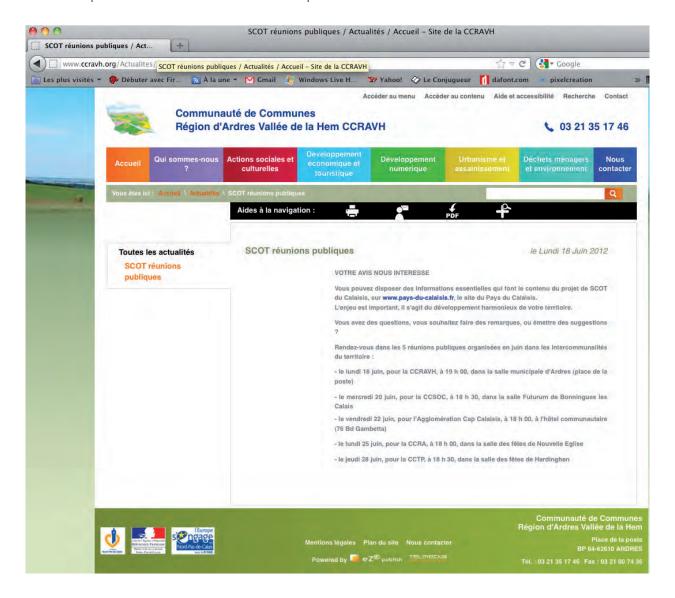
Dotée d'un site Internet www.ccra.fr, la CCRA anime une rubrique spécifique au SCoT.



POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RÉGION D'ARDRES VALLÉE DE LA HEM (CCRAVH)

La collectivité relaye les informations relatives au SCoT dans sa rubrique Internet "Actualités" **www.ccravh.org**.

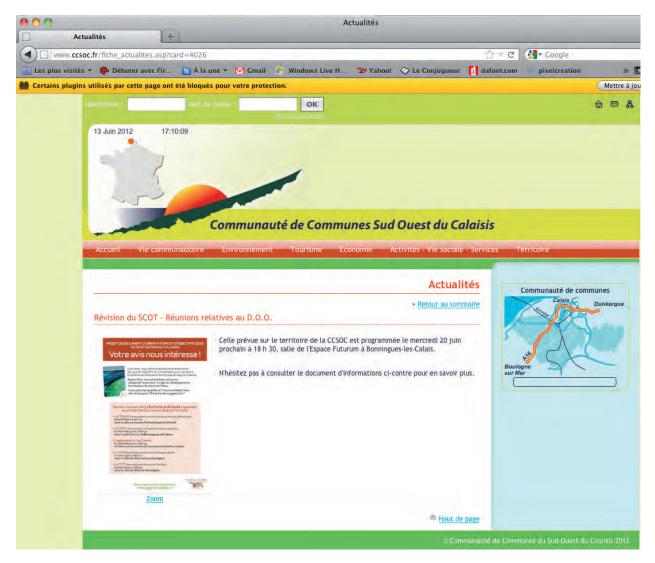
Elle traite par ailleurs du SCoT dans sa rubrique "Urbanisme".



POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD-OUEST DU CALAISIS (CCSOC)

La dynamique d'information et de concertation du SCoT est relayée via :

- la page d'accueil du site Internet www.ccsoc.fr
- le bulletin d'information de l'EPCI.





Journal de la CCSOC, n° 4, octobre 2011

POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TROIS PAYS (CCTP)

Via son site Internet www.trois-pays.fr, la CCTP traite les informations relatives au SCoT en :

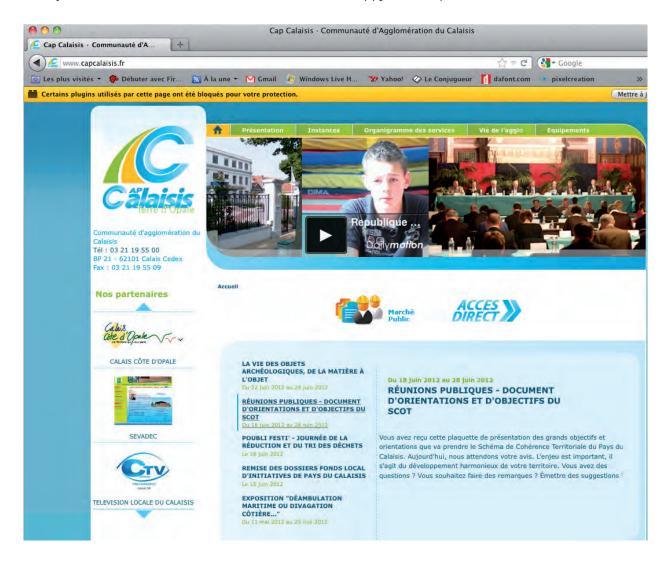
- animant une actualité du projet,
- mettant en téléchargement les brochures de communication diffusées sur le territoire,
- faisant un lien direct sur le site Internet du SYMPAC,
- traitant le SCoT du pays dans sa Rubrique "Urbanisme".



POUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CALAISIS

La collectivité relaye l'acctualité du SCoT au travers de :

- son site www.capcalaisis.fr,
- son journal d'information "**Calaisis Infos**", diffusé à 44 500 exemplaires.



Les médias

La presse locale et la presse quotidienne régionale ont régulièrement suivi les avancées du projet de SCoT du Pays du Calaisis, relayé les actions menées vers le grand public, et couvert les débats tenus. Nous pouvons retenir notamment une quinzaine d'articles dans Nord Littoral et une vingtaine dans La Voix du Nord/édition de Calais, et doublés sur l'édition de Saint-Omer

EXTRAITS

NORD LITTORAL

Le 18/05/2009 - Info locale -Séminaire SCoT avec le Syndicat mixte du Pays du Calaisis

"Le Calaisis bientôt sous les eaux?

À l'occasion d'un séminaire SCoT sur l'aménagement du territoire, les élus du Calaisis ont écouté avec attention les préconisations de Jean Schepman sur les risques d'inondations dans le Calaisis. Un scénario imminent

"Grâce à vous, les décideurs vont être au courant qu'il y a un problème sur lequel il faut se pencher ", a lâché en substance, à l'assemblée et aux journalistes, Jean Schepman, conseiller général du Nord du canton d'Hondschoote, vice-président du conseil général du Nord chargé de la politique de l'eau et président de l'Institution interdépartementale des Wateringues (IIW)."

Le 16/09/09 – La Une - L'étude diagnostic du Pays de Calais se dévoile

"La seconde phase sera plus difficile

Le schéma de cohérence territoriale mené par le syndicat mixte du Pays de Calais est une étude essentielle pour l'avenir de toutes les communes du Calaisis."









Le 24/03/2010-Vie Locale-Comité syndical du Pays du Calaisis

"Le projet d'aménagement et de développement durable débattu

Dans le cadre de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCoT), les élus du syndicat mixte du Pays du Calaisis ont été amenés à se réunir lors d'un comité syndical qui s'orientait vers une discussion du projet d'aménagement et de développement durable (PADD)."

Le 20/06/2010 - Vie locale - Le comité syndical du Sympac s'est réuni à Fréthun

"Une dynamique, des projets

Les membres du Syndicat Mixte du Pays du Calaisis ont tenu leur dernier comité syndical à la salle des associations de la commune de Fréthun où ils furent accueillis par Catherine Fournier, maire

(...)Toujours à propos du SCoT, une autre étude portait sur l'élaboration d'un document d'aménagement commercial en vue d'actualiser le diagnostic sur l'agglomération, de réaliser un diagnostic sur le reste du territoire, de formuler des propositions partagées d'aménagement commercial, étude estimée à 40 000 euros qui, compte tenu des enjeux et des dispositions du Grenelle II, a été retenue pour être confiée, après consultation, à un cabinet spécialisé."





Le 29/10/2011 - Calaisis - Sud-Ouest du Calaisis Exposition sur les orientations du SCoT

"Une concertation avec l'ensemble de la population

Jean-Luc Marot, maire de Pihen-les Guines, a accueilli l'exposition la semaine dernière. En mars 2010, le projet d'aménagement et de développement durable, le PADD marquant le seconde phase de la révision du SCoT du Pays du Calaisis a été débattu par les élus du Pays du Calaisis et a mis en évidence un début de vieillissement de sa population, avec une baisse démographique en ville contrairement à l'arrière-pays."

Le 03/04/2012 - Politique - Réunion du comité syndical du Pays du Calaisis

"Le Sympac avance un peu plus sur le SCoT

Les élus du Sympac ont parlé budget et SCoT lors de la dernière réunion syndicale. Les élus du Sympac se sont retrouvés en fin de semaine dernière à la base de Loisirs Tom-Souville pour un comité syndical largement centré sur le vote du budget 2012 et des avancées sur le Scot."



LA VOIX DU NORD

Le 15/05/2009 - 318 mots - La Voix du Nord - Calais

"Aménagement du territoire : le Pays du Calaisis se penche sur ses eaux

Le Pays du Calaisis est engagé dans la complexe procédure de rédaction de son schéma de cohérence territoriale (SCoT), autrement dit des règles qui s'appliqueront aux communes dans leurs choix..."

Le 15/06/2009 - La Voix du Nord - CALAIS - 135 mots

"Le Pays du Calaisis réfléchit à son urbanisme

Le Pays du Calaisis poursuit son travail en vue de l'élaboration de son schéma de territoire. Une poignée d'élus et de techniciens ont planché sur l'urbanisme . . . "

Le14/09/2009 - La Voix du Nord - Calais - 174 mots

"Le projet de territoire attend vos remarques

Aujourd'hui et jusqu'à la fin de l'année, le schéma de cohérence territorial (SCoT) est présenté aux habitants de la communauté d'agglo du Calaisis."

Le 07/07/2009 - La Voix du Nord - Calais - 210 mots

"Un vif débat au SYMPAC sur le schéma de cohérence territoriale

Les élus du Pays du Calaisis se sont réunis vendredi soir, à l'auditorium de la Cité internationale de la dentelle et de la mode."

Le 01/11/2009 - La Voix du Nord - Calais - 127 mots

"Le schéma de cohérence territoriale à la loupe

(...) et de la vallée de la Hem (CCRAVH) ont été réunis par le Syndicat mixte du Pays du Calaisis (SYMPAC) afin de découvrir le schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays"

Le 30/01/2011 - La Voix du Nord - Saint-Omer - 306 mots

"SYMPAC: les élus trouveront-ils un accord au sujet du SCoT

Vendredi soir, à la base de voile Tom-Souville à Sangatte, les élus du Syndicat mixte du pays du Calaisis (SYMPAC) ont débattu du budget 2011."

Le 13/02/2012 - Région > Calais et ses environs

"Les comptes fonciers s'invitent au conseil syndical du SYMPAC

Les membres du conseil syndical du SYMPAC (Syndicat mixte du pays du Calaisis) se sont réunis

(...) Natacha Bouchart, sénatrice-maire de Calais, proposait un projet de document d'aménagement commercial (DAC) à intégrer au SCoT (schéma de cohérence territoriale) et qui vise à définir un maillage équilibré de l'offre commerciale."

Le 23/03/2012 - Région > Calais et ses environs

"SMCO et SCoT observés avec vigilance

On le sait peut-être, l'État se montre vigilant devant l'urbanisation, surtout en zone rurale, car elle entraîne la disparition de terres cultivables.

C'est ainsi que des restrictions sont édictées qui apparaissent notamment dans le schéma de cohérence territoriale (SCoT) qui va s'imposer aux communes."

Le 12/06/2012 calaisalavoixdunord.fr

La Voix du Nord - Calais - - 53 mots

"ARDRES Réunion publique "Projet de document d'orientations et d'objectifs du SCoT du Pays du Calaisis", réunion publique organisée par la communauté de communes de la région d'Ardres vallée"

Les réunions publiques

L'INFORMATION SPÉCIFIQUE

Les éditions Nord Littoral et Voix du Nord Calais ont publié des annonces précisant l'ensemble des dates et des lieux de réunions publiques pour chacune des intercommunalités dans la semaine qui précède la première série de réunions (18 juin).

Parallèlement, 15 jours avant la tenue des séances, le SYMPAC a doté l'ensemble des EPCI d'affichettes (formats A 3 et A 4) pour diffusion dans les mairies et équipements des communes du Calaisis.

Enfin, les sites Internet des 5 EPCI concernés (ainsi que les sites de nombreuses communes) ont relayé dans leur rubrique actualité ou événement les dates des réunions.



L'INTERVENTION DU SYMPAC (COMMUNE AUX 5 RÉUNIONS)

Le SCoT du Pays du Calaisis est fondé sur le principe de cohérence et d'équilibre des territoires dans une démarche de développement durable. Il est également fortement "imprégné" des principes du Grenelle, sans toutefois être un SCoT Grenelle.

Ce SCoT devra être approuvé d'ici à la fin 2012, faute de quoi le territoire ne disposera plus de document d'urbanisme puisque le Schéma directeur sera caduque au 1^{er} janvier 2013.

L'objet de chaque réunion est de présenter les grandes orientations du SCoT inscrites dans le Document d'Orientation et d'Objectifs.

Le DOO est ainsi présenté par le bureau d'études (SOREPA) à l'appui d'un diaporama déclinant les orientations selon trois axes majeurs :

- Structurer le potentiel de développement économique.
- Organiser les espaces de vie aux échelles du territoire.
- Gérer les risques, préserver l'environnement et les paysages.

Cette présentation d'une demi-heure ouvre ensuite un temps de débat (d'une moyenne de 1 h 30) avec les participants.

À l'issue des 5 réunions publiques, une dans chaque EPCI, le SCoT sera arrêté en tenant compte des remarques qui y seront formulées (l'intégralité des débats étant transcrite). Il sera soumis au vote du Comité syndical, le 29 juin 2012. Interviendront ensuite la phase de consultation des PPA, puis celle de l'enquête publique.



















REUNION PUBLIQUE CCRAVH (COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION D'ARDRES

ET DE LA VALLÉE DE LA HEM)

Tenue le 18/06/12, à Ardres, salle municipale, à 19 h et réunissant une trentaine de participants (dont habitants, agriculteurs, élus, et presse -Voix du Nord)

Les principaux débats relatifs aux orientations du SCoT ont porté sur :

- le glissement de communes sur d'autres EPCI
- les comptes fonciers
- les risques d'inondation

La fusion de communes avec la CASO (Communauté d'agglomération de Saint-Omer)

La fusion de certaines communes avec la CASO (Communauté d'agglomération de Saint-Omer) est au cœur des débats puisqu'elle engendre des problématiques relatives aux comptes fonciers et au devenir de certaines zones comme celle de Zouafques, actuellement classée structurante. Des réunions entre la CCI Côte d'Opale et la CASO sont en cours.

Les comptes fonciers sont fonction des répartitions décidées sur l'ensemble du territoire en tenant compte des spécificités et des prévisions optimistes de croissance de la population (2 %) du SYMPAC alors que l'État envisage une baisse de 4,8 %. Lorsque la fusion avec l'Audomarois aura eu lieu, quelles règles s'appliqueront ? Rien n'est encore défini. Simplement, il est conseillé de répartir les enveloppes foncières communales avant que n'ait eu lieu cette fusion car, comme le SCoT de l'Audomarois ne possède pas actuellement de compte foncier (ils existeront après sa révision), les communes concernées devraient pouvoir se prévaloir de leur enveloppe. L'État ne devrait pas geler ces enveloppes en attendant la révision du SCoT de l'Audomarois.

L'impact économique du SCoT sur les petites communes

Les PLU, les statistiques sur les permis de construire, les équipements existants... ont été pris en compte dans l'élaboration du SCoT. Par exemple, le schéma d'aménagement commercial ne concerne que les surfaces supérieures à 1 000 m². Les surfaces inférieures ne sont pas concernées. L'objectif est de limiter l'extension des zones rurales pour préserver les espaces naturels et agricoles. Les PLU devront être en conformité avec le SCoT. La question des comptes fonciers est posée. La cession d'un compte foncier d'une commune à une autre est toutefois possible dans le cas où elle ne l'utiliserait pas. Le calcul se fait au niveau de l'intercommunalité. D'ailleurs, les PLU communaux vont se transformer en PLU intercommunaux, ce qui va rapidement engager une révision des premiers. Des précisions sont demandées quant à la prise en compte ou pas des dents creuses et des petites opérations isolées dans le décompte foncier.

Les mesures de lutte contre les risques d'inondation

Le rôle du SCoT est de mettre en garde contre le risque d'inondation. Des préconisations existent afin de prévenir contre les risques de submersion. D'autres documents de planification sont opposables au SCoT (SAGEs et SDAGE). Le SCoT prend également en compte les prescriptions de servitudes comme les plans de prévention des risques (PPR), dont celui de la submersion marine qui est en cours, ainsi que les préconisations existantes dans la charte du PNR.







REUNION PUBLIQUE CCSOC (COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD-OUEST DU CALAISIS)

Tenue le 20/06/12, à Bonningues-les-Calais, salle du Futurum à 18 h 30 et réunissant une quinzaine de participants (dont habitants, élus, président d'association et presse –Nord Littoral)

Les trois principaux débats relatifs aux orientations du SCoT ont porté sur :

- les comptes fonciers,
- les risques d'inondation,
- l'aménagement commercial.

Les comptes fonciers

La règle des 13 à 15 logements/ha en moyenne dans les communes rurales est contestée au regard des objectifs de qualité de vie recherchés par les habitants qui s'y installent, alors même que cette règle se positionne au-dessous des densités minimales prescrites par la loi Grenelle (15 logements/ha en extension).

Un exemple de projet d'aménagement en cours, non arrêté avant le 29 juin 2012, démontre la complexité en terme de faisabilité et permet de rappeler qu'il existe deux niveaux décisionnels (l'EPCI et le SYMPAC), traduisant deux échelles territoriales différentes, qui pourront donner des avis contradictoires en matière de permis d'aménager.

Les risques d'inondation

La situation d'une partie des terres au-dessous du niveau de la mer génère des risques d'inondation en raison des déficiences du système hydraulique du territoire. Une meilleure interaction entre la ville de Calais et tout l'arrière-pays est souhaitée afin d'améliorer le drainage des eaux vers la mer. À travers le Plan de gestion des eaux et la carte des ZIC (Zones d'inondation constatées) réalisée par l'État, le SCoT prend en compte à la fois l'optimisation de l'ensemble du système hydraulique et le risque d'inondation. Pour cela, il intègre les orientations de documents de planifications supérieurs (SAGEs et SDAGE) auxquels il doit se soumettre.

Quant à l'entretien des wateringues, les problématiques résident essentiellement au niveau de la multiplicité des propriétaires fonciers qui en ont la charge et du financement des travaux.

Enfin, la protection des espaces et des cordons dunaires est précisée dans le DOO.

L'aménagement commercial

Concernant l'aménagement commercial, les surfaces de plus de 1 000 m² sont arbitrées par un Schéma d'aménagement commercial. Le SCoT doit intégrer le DAC, qui est soumis indépendamment à enquête publique.













REUNION PUBLIQUE CAP CALAISIS

Vendredi 22 juin 2012, 18 h oo – CAP Calaisis, boulevard Gambetta, Calais.

La réunion rassemble une quinzaine de participants dont 10 se sont inscrits sur le registre de présence. Aucun participant n'a formulé de remarque par écrit sur le registre d'expression présenté à l'accueil.

Les thèmes débattus ont essentiellement portés sur :

- la gouvernance dans le cadre des projets d'aménagement et l'association de la société civile aux réflexions menées :
- les préoccupations environnementales (énergies renouvelables, les émissions de CO₂...);
- la prévention des risques (risques d'inondation et de submersion marine, les risques industriels) ;
- les déplacements : liaisons douces (cheminements piétons, pistes cyclables...) alternatives à l'automobile et aux transports en commun ;
- la règle de compensation dans le cadre des projets d'aménagement en zone humide.

De nombreux sujets hors SCoT ont été abordés (absence d'agence d'urbanisme à l'échelle du Pays du Calaisis, éco construction, production et consommation énergétique...).

En dépit de ce hors contexte, un certain nombre de réponses ont été apportées.

Le fait marquant de la réunion est que les débats ont été tenus essentiellement par deux présidents d'association.

Sur la prévention des risques

Via l'intervention du président de l'association ADCC de Coquelles, M. Hamy.

Cet intervenant souligne le manque de prise en compte de la société civile associative dans l'élaboration des projets d'urbanisme d'une façon générale.

Il regrette notamment que les remontées d'informations relatives aux études et orientations soient d'une part faibles, et d'autre part extrêmement tardives par rapport aux dates d'arrêté et/ou d'approbation.

Le questionnement de ce citoyen porte en particulier sur :

- les risques potentiels que pourrait générer le projet Port de Calais 2015 au regard de la situation en zone inondable et en zone à risque de submersion marine du territoire.
- Il dénonce la non information des habitants quant aux études réalisées et mesures de prévention des risques envisagées, et précise qu'à l'échelle des cottages de Coquelles, 250 maisons sont concernées par ces risques.
- la situation d'un territoire fortement concerné par les risques industriels au regard de la présence de la centrale nucléaire de Gravelines, et des centrales nucléaires sur le littoral anglais.

Il est rappelé à ce titre que le projet d'extension du port était déjà inscrit au schéma directeur approuvé en 1998. Aujourd'hui, le projet Port 2015 est pris en compte dans le cadre du SCoT et la ville de Calais l'intègre dans son PLU. Le rôle du SCoT étant d'anticiper, dans le cadre d'un équipement qui va accroître sa capacité, les interconnexions et l'intermodalité.

Par ailleurs, il est précisé que le cadre législatif impose les études d'impact nécessaires à la réalisation du projet.

Concernant les risques d'inondation à l'échelle du territoire, il est précisé que les élus sont particulièrement attentifs et travaillent sur de nombreuses orientations en lien avec le SMCO et les services de l'État et que les questionnements sont complexes (multiplicité des propriétaires, obsolescence des gouvernances, incapacité financière des maîtrises d'ouvrage, etc). Les communications à la population ne pourront être faites que lorsque les communes auront les réponses en termes de gouvernance, de maîtrise d'ouvrage et de portage financier et d'entretien des ouvrages.

La gouvernance et le volet environnemental du SCoT

Via les interventions d'un représentant de l'association ANPCEN (association de lutte contre les nuisances lumineuses), M. Achte, Calais.

Ce citoyen interviendra longuement pour exprimer un certain nombre d'opinions en termes de gouvernance et de stratégie territoriale environnementale, en particulier :

- que le projet de SCoT tel qu'il est présenté, n'appréhende pas une réelle vision politique mais représente tout au plus une identification d'objectifs généraux sans véritable programme d'actions.
- Il déplore l'absence de diagnostic en terme de ressources énergétiques à l'échelle du territoire du Calaisis et s'interroge sur l'absence de projet éolien.
- De la même manière il s'étonne de l'absence de projets relatifs à l'exploitation des ressources naturelles à la faveur de l'éco construction et de la faiblesse du développement des constructions BBC.
- Enfin, cet intervenant conclura sur la nécessité d'associer la société civile dans l'évaluation et le contrôle de la mise en œuvre du SCoT.

Il sera rappelé, à ce titre, et concernant le volet environnemental du SCoT, que le projet politique, le PADD a déterminé un certain nombre d'axes qui visent particulièrement à prendre en compte, la consommation énergétique et la valorisation d'énergies renouvelables. Le DOO représentant la traduction (en termes prescriptifs ou de recommandations) de ces axes qui s'imposeront dans les documents d'urbanisme, en particulier les PLU.

Enfin, le SCoT prévoit l'élaboration d'une charte d'excellence environnementale spécifique au Pays du Calaisis. Précisément sur l'éolien : au regard des divers projets portés à l'échelle de la Région et des orientations Trame verte et bleue du Pays, le constat est, aujourd'hui, que le territoire du Calaisis ne dispose pas de réelles possibilités de développer ces énergies complémentaires. Que par ailleurs la région Nord-Pas de Calais est bien implantée en matière d'éolien.

Il est mentionné que le SYMPAC ouvrira volontiers la démarche de suivi et d'évaluation du SCoT aux associations, démarche qui interviendra après l'approbation du projet.

Les déplacements

- Des précisons ont été demandées sur le projet du doublement de la ligne Calais/Dunkerque.
- Il est précisé que la ligne actuelle se situe sur une emprise de double voie et que le projet réside dans une modernisation limitée qui vise à fluidifier le trafic de Dunkerque vers le nœud ferroviaire européen essentiellement. Reste en suspens le raccordement au futur Port 2015, dans un objectif d'évitement du transit par le centre-ville de Calais. L'échéance du projet est à 2015/2016.
- La politique globale à l'échelle du Calaisis en matière de liaisons douces est retracée. Elle met en exergue de nombreux projets en cours d'étude et/ou de portage financier (réseaux de pistes cuclables, cheminements doux...).

L'ouverture de l'urbanisation en zone humide

Il est noté que le ratio de compensation de trois pour un, n'est pas inscrit dans la loi Grenelle et qu'il s'agit plutôt d'un principe. Que par ailleurs ce principe risque d'être en contradiction avec les objectifs de préservation et d'économie de foncier agricole présentés dans le SCoT.

ll est souligné qu'il s'agit effectivement de pratiques et que le SYMPAC se base sur cette recommandation qu'il sait être une exigence minimum à l'ouverture de l'urbanisation en zones humides.







REUNION PUBLIQUE CCRA (COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION D'AUDRUICO)

Tenue le 25/06/12, à Nouvelle Eglise, salle des fêtes, à 18 h et réunissant une quarantaine de participants (dont habitants, agriculteurs, élus, représentant d'association)

Les principaux débats relatifs aux orientations du SCoT ont porté sur :

- 1• la préservation des terres agricoles,
- 2. les risques d'inondation,
- 3. l'accueil des populations et les comptes fonciers.

La question de la préservation des terres agricoles est abordée d'une part, au travers des tracés de la création de liaisons au Port 2015 et à l'aéroport. Dans les deux cas, rien n'est encore arrêté. Et d'autre part, au travers de la règle du 1 pour 3 (1 ha détruit en contrepartie de 3 ha acquis), valable pour les zones humides remarquables répertoriées. En effet, une crainte est exprimée par rapport à l'appropriation des zones humides agricoles, le plus souvent destinées à l'élevage. La réponse s'inscrit dans le cadre des PLUi qui devront bien définir ces zones et émettre un avis sur l'opportunité de les conserver.

Il est également précisé qu'il est possible d'aménager dans une ZNIEFF (zone des dunes, Virval, zone Eurotunnel) et une zone humide à la condition qu'une étude d'impact environnemental soit effectuée.

Concernant les pâturages, leur développement prévu servira de zones d'expansion des crues. Il faudra intégrer les ZIC (Zones d'inondation constatées) dans les projets d'aménagement futurs. Petite précision sur ces ZIC: des activités s'y sont développées malgré leur caractère inondable. Il faudra désormais tenir compte du SCoT qui obéira à la loi Grenelle II.

À propos de ce risque lié aux inondations, le Pays élabore un plan de gestion des eaux du Calaisis qui reprend tout le linéaire des canaux. Des questions juridiques, financières et de maitrise d'ouvrage freinent la mise en œuvre du plan (sur les 8,5 millions d'euros de travaux envisagés, une part de 20 % restant à la charge des intercommunalités).

À la demande de participants, des actions concrètes permettant d'améliorer la Trame Verte et Bleue sont également mentionnées, ainsi que des exemples de financement.

Un débat a lieu sur la problématique de l'augmentation du trafic sur l'A 16. Aucune information officielle ne permet d'affirmer que le doublement de l'axe routier Calais/Dunkerque (pour le port) est envisagé. Il est même précisé que l'esprit du Grenelle est davantage de développer d'autres modes de transports (ferroviaire, fluvial) pour réduire ce trafic.

Une synthèse du volet "organisation des espaces de vie" permet de souligner que ce dernier se fonde sur une croissance de la population de 2 % (3 000 habitants), alors que les services de l'État prévoient une diminution de 4,8 %. La répartition décidée est 70 % sur l'agglomération et 30 % sur les territoires ruraux. La densité à l'hectare sera de 13 logements (hormis Audruicq et Oye-Plage, 20 logements). Enfin, sur les 500 ha du territoire, disponibles à la construction, 106,5 sont destinés à la CCRA.

Ces dispositions, inscrites en partie dans le Grenelle, seront présentées aux services de l'État, susceptibles de les discuter au regard des nouvelles exigences, plus drastiques du Grenelle II.

Cette répartition tient compte de la spécificité des EPCI ; en l'occurrence, pour la CCRA, des bassins d'emplois des territoires voisins, des phénomènes de décohabitation.

Les terres agricoles seront impactées, sachant que 2/5° des emprises foncières disponibles sur l'ensemble du territoire devront s'intégrer à la trame urbaine existante.

Il est expliqué que les comptes fonciers se répartissent au niveau des EPCI et que leur décompte interviendra à l'issue de l'arrêt de projet, soit à compter du 1^{er} juillet 2012.







REUNION PUBLIQUE CCTP (COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TROIS PAYS)

jeudi 28 juin 2012, 18 h 30- Salle des fêtes d'Hardinghen

La réunion rassemble une quarantaine de participants. Aucune remarque n'est apportée sur le registre.

Les débats ont porté sur des thématiques récurrentes aux quatre réunions précédentes, avec toutefois des éclairages différents au regard de la spécificité du territoire des Trois Pays ; il s'agit principalement :

- de l'identification des pôles d'équilibre
- de la trame verte et bleue
- de l'impact du SCoT sur le développement des activités en lien avec le tourisme
- des comptes fonciers
- de la situation de la CCTP en PNR
- de la problématique des ruissellements.

Les pôles d'équilibre

En terme de pôles économiques, la cartographie présentée dans le DOO laisse apparaître l'arrièrepays comme peu privilégié.

Il est rappelé que seuls les pôles de rayonnement économique majeur et les zones structurantes sont cartographiés. Les pôles d'équilibre ne le sont pas, ils sont pourtant strictement identifiés dans les textes du DOO. Une certaine marge de liberté est ainsi laissée aux EPCI pour les localiser justement dans leur PLU.

Par ailleurs, les cartographies du diagnostic intègrent l'état existant des zones économiques sur tout le territoire.

Corridors biologiques et ressource en eau

Des interrogations portent sur les mesures qui pourraient impacter directement l'activité agricole et sur le caractère contraignant qu'elles pourraient revêtir au regard des nombreuse directives existantes à ce jour.













Il est rappelé que les PLU ont l'obligation de prendre en compte la trame verte et bleue, débattue et adoptée. Et que les élus pourront prendre tout ou partie des fiches actions répercutées à l'échelle des communes.

Il est souligné qu'il ne s'agit pas d'ajouter de nouvelles contraintes mais plutôt d'articuler l'ensemble des règlementations et recommandations à mettre en œuvre à l'échelle des EPCI et des communes afin de faire aboutir les projets.

La question de la cartographie et de l'identification des corridors est posée. Il est rappelé la démarche des fiches actions de la trame verte et bleue présentées à l'échelon des communes et leurs principes. L'identification des cœurs de nature et des corridors sera annexée au DOO. C'est par ailleurs et véritablement au PLU de prendre en compte cette trame verte pour définir les principes de préservation et de restauration des continuités, le DOO rendant obligatoire cette réflexion. Il conviendra de traduire ces principes en zonages et actions à décliner dans le cadre des PLU.

Le développement futur des projets en lien avec le développement touristique.

Le SCoT a un impact dans la mesure où effectivement il s'agira de regarder les projets d'équipements entrant dans les comptes fonciers. En revanche, il est stipulé que les projets concernés, de type gîtes ruraux par exemple, sont réalisés généralement dans le bâti existant et ne nécessitent pas de nouveaux besoins fonciers. Le SCoT n'entrave alors aucunement ces projets.

Les comptes fonciers

Le décompte foncier a suscité plusieurs interrogations relatives à l'échéance de mise en œuvre et au décompte proprement dit.

Il est rappelé l'articulation des échéances : arrêt de projet SCoT et signature des permis d'aménager qui fixeront le décompte des enveloppes foncières attribuées. Des précisions sont apportées sur la situation de la CCTP en cours d'élaboration de son PLUi et qui devra ainsi gérer une double lecture des comptes fonciers : au regard du PLUi, en terme de logements et au regard du SCoT en terme d'hectares. Il est précisé que les opérations de type comblement de dents creuses seront comptabilisées dans la trame existante.

Le PNR

Une intervention particulière du président du Parc, M. Poher, président de la CCTP situe la configuration actuelle du territoire des Trois Pays, intégralement en PNR, mais dont le label vient d'être retiré en raison de règles de consommation foncières jugées insuffisantes. Le président insiste en particulier sur la tâche qui incombe aujourd'hui aux élus, à savoir de délibérer sur le maintien ou non du Parc, sachant que dans tous les cas, le SCoT sera opposable aux PLU.

La maîtrise des ruissellements

Des exemples de communes fortement concernées par les ruissellements des eaux sont évoqués. Il est rappelé que dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCTP, la carte est à l'échelle de l'intercommunalité, soit des 15 communes ; la prise en compte du système hydraulique est donc capitale et des règles hydrauliques seront imposées aux équipements d'amont pour éviter d'inonder les habitations d'aval, conformément aux études d'impact environnemental qui seront réalisées. C'est un principe règlementaire qui permettra de ne pas reproduire les situations antérieures.

Partie III **Évaluation**

SYNTHÈSE DES ACTIONS MENÉES

PHASE	PÉRIODE	SÉANCES THÉMATIQUES (COMMISISONS COMITÉS, SÉMINAIRES)	OUTILS DE COMMUNICATION	CHIFFRES CLÉS
DIAGNOSTIC	2008/MI 2009	36 séances, dont : • 5 rencontres avec les EPCI • 9 séances de concertation sur le diagnostic territorial • 2 séminaires (environnement et habitat/déplacement)		Séances : une quarantaine de participants/séance
			Lancement du site Internet du SYMPAC avec rubrique dédiée au SCoT (janvier 2009)	Site Internet : • 16 121 pages consultées • 308 téléchargements du journal
			Lancement du journal du Pays du Calaisis	Journal: • 1 dossier (double page) • 1 article (demi-page)
			Une brochure présentant le SCoT et le diagnostic	Brochure 4 pages : 66 000 exemplaires diffusés (62 000 foyers touchés)
			Une exposition thématique itinérante	Exposition: 5 jeux de 6 panneaux (80*120 cm) sur le territoire
PADD	JUILLET 2009/MAI 2010	22 séances, dont : • 5 réunions de concertation sur les scénarii prospectifs • 5 réunions de concertation sur le projet PADD • 1 séminaire (Grenelle II) • 1 réunion des PPA		Séances : • une quarantaine de participants/séance • plus de 35 PPA invités
			Animation du site Internet (actualités et téléchargements des documents projets)	Site Internet : • 3 894 pages consultées • 440 téléchargements du journal
			Parution de 2 numéros du journal du Pays du Calaisis	<u>Journal</u> : • 1 dossier (double page) • 1 article (demi-page)
			Une brochure diffusée restituant le PADD	Brochure 4 pages : 66 000 exemplaires diffusés (62 000 foyers touchés)
			Une exposition thématique itinérante	Exposition : 5 jeux de 6 panneaux (80*120 cm) sur le territoire

PHASE	PÉRIODE	SÉANCES THÉMATIQUES (COMMISISONS COMITÉS, SÉMINAIRES)	OUTILS DE COMMUNICATION	CHIFFRES CLÉS
DOO	JUIN 2010/ DÉCEMBRE 2011	29 séances, dont: • 5 séances de concertation sur le projet de DOO • 2 réunions de PPA • 6 séminaires (comptes fonciers, loi Littoral, milieu naturel, déplacements/équipements, évaluation environnementale, DAC) • 5 réunions publiques		Séances: • une quarantaine de participants/séance • plus de 35 PPA invités Réunions publiques: • insertion presse • campagne d'affichage dans les 5 EPCI • 140 participants
			Animation du site Internet (actualités et téléchargements des documents projets, annonce des réunions publiques)	Site Internet : • 306 téléchargements du journal
			Parution de 2 numéros du journal du Pays du Calaisis	<u>Journal</u> : 2 articles (demi-page)
			1 brochure consacrée au DOO	Brochure 6 pages: 66 000 exemplaires diffusés (62 000 foyers touchés)
			Une exposition itinérante	Exposition : 5 jeux de 6 panneaux (80*120 cm) sur le territoire

SYNTHÈSE DES THÉMATIQUES DÉBATTUES EN RÉUNIONS PUBLIQUES

Les réunions se sont déroulées sur la base de 2 h à 2 h 30 d'échange. 30 minutes ont été consacrées à la présentation du DOO, les débats tenant à minima pour 1 h 30 à chacune des 5 séances. Au total les réunions ont rassemblé 140 participants, dont élus, citoyens, représentants d'association et de la presse locale.

Les principaux débats relatifs aux orientations du SCoT ont porté sur :

- Le glissement de communes sur d'autres EPCI (dans le cadre de la réforme territoriale engagée).
- L'accueil des populations et les comptes fonciers.
- Les déplacements : le développement des liaisons douces et les projets de transport en commun.
- La prévention des risques (risques d'inondation et de submersion marine, risques industriels) ;
- L'aménagement commercial.
- L'identification des pôles d'équilibre dans l'arrière-pays
- L'impact du SCoT sur le développement des activités en lien avec le tourisme
- La préservation des terres agricoles
- La "règle" de compensation dans le cadre des projets d'aménagement en zone humide.
- La trame verte et bleue
- La gouvernance dans le cadre des projets d'aménagement et l'association de la société civile aux réflexions menées.
- Les préoccupations environnementales (énergies renouvelables, les émissions de CO₂...);
- La situation de la CCTP en PNR.

CONCLUSIONS

Le Syndicat Mixte du Pays du Calaisis a mis en œuvre de multiples actions d'échange, d'information et de communication autour de son projet SCoT afin de toucher le plus largement possible les élus, acteurs et habitants du territoire.

La mobilisation des acteurs en charge du SCoT s'est traduite par l'organisation d'une centaine de réunions de travail et d'échange (commission techniques et thématiques, séances de restitution et de mise en débat, séminaires).

L'élaboration du projet a ainsi été participative. Les contributions et débats ont été identifiés et traités à chaque étape de la procédure. Une couverture médiatique (presse locale) a d'ailleurs relaté les nombreux débats tout au long de la période d'élaboration.

Très tôt dans la procédure, le SYMPAC a su se doter d'outils complémentaires voués à la sensibilisation d'un public le plus large possible. En effet, allant au-delà de ses délibérations initiales, le Syndicat a créé son site Internet et son journal (janvier 2009) pour renforcer les moyens de toucher au plus près les 62 000 foyers du territoire du SCoT.

Une série de trois brochures a également été programmée pour communiquer davantage encore sur le projet en direction des habitants du Pays du Calaisis. De même, les expositions thématiques ont été démultipliées : à chaque étape de la procédure et à l'échelle de chacune des 5 intercommunalités, dans une volonté de visibilité accrue.

Enfin, les cinq intercommunalités du territoire ont su relayer, à travers leurs outils numériques notamment, les temps forts de communication du SYMPAC.

Pour autant, élus et techniciens ont eu peu de remontées à traiter issues de ce large public. Cette faiblesse de la participation "citoyenne" reste fréquente pour les SCoT. Elle s'explique en partie par la difficulté, pour le grand public, d'appréhender la longévité du projet, son échelle territoriale et sa nécessaire transversalité.

De plus, le contexte économique de la période n'est pas favorable à la participation des foyers très fortement préoccupés par leur quotidien et pour beaucoup, fragilisés.

À ce titre, le SYMPAC a renforcé le dispositif d'annonce de la tenue des réunions publiques de juin en dotant l'ensemble des intercommunalités d'affiches relayant les dates, lieux et horaires des séances, ainsi que les sources d'information disponibles (site Internet).

Ainsi, au final, les 140 participants rassemblés dans le cadre des réunions publiques présentant le DOO ont su nourrir des échanges pointus sur leur projet de SCoT. L'ensemble des questions fondamentales a été abordé, selon les trois axes majeurs retenus : le développement économique, l'accueil des populations et l'ouverture à l'urbanisation, les éléments constitutifs du volet environnemental. Sur une durée moyenne d'une heure trente, les contributions ont été variées, traitant d'une douzaine de thématiques spécifiques. Elles ont notamment mobilisé les élus des territoires ruraux, les agriculteurs et leurs représentants, ainsi que les associations œuvrant pour la protection environnementale.

Annexes

- Annexe 1/DEL SCoT REV_avril 2006
- Annexe 2 / Rencontre des EPCI fevrier_mars 2008
 - CR 040208 CCRA
 - CR 080208 CCSOC
- CR 140208 CCTP
- CR 180208 CCRAVH
- Annexes 3 / Ateliers Thématiques novembre décembre 2008
 - CR Déplacement Matino6_11_08
- CR Déplacement Ap midi6_11_08
- CR Economie Matin18_11_08
- CR Economie Ap midi18 11 08
- CR Environnement Matin19 12 08
- CR Environnement APMidi19_12_08
- CR Habitat Matino 5 11 08
- CR Habitat AP Midio 5 11 08
- Annexes 4/Concertation scénarii_octobre 2009
 - Concertation scenarii CCTP_141009
 - Concertation scénarii CCRA_201009
- Concertation scénarii CCRAVH 271009
- Concertation scenarii CCSOC 211009
- Concertation scénarii Cap Calaisis 051109
- Annexes 5/Séminaires_2009_2010
 - Séminaire Environnement _130509
 - Séminaire Urbanisme_Economie_o8o6o9
- Séminaire Artificialisation Grenelle 200110
- Annexes 6/Concertation_Débat_ Consultations_PADD_2010
 - Débat PADD CS 190310
 - PADD concertation CCRA_250110
 - PADD concertation CCRAVH_280110
- PADD concertation CCSOC_ 270110
- CR Commission ccsoc du 10-11-2009 débat projet padd
- CR padd cap calaisis-21012010
- CR réunion CCTP 3-12-09 debat projet PADD

- Contributions_ConseilDeveloppement_ PADD
- Annexes 7/Concertation_D00_novembre_ decembre 2011
- CR5 EPCI DOO CCRAVH 10-11-11
- CR4 EPCI DOO CCTP 9-11-11
- CR3 EPCI DOO CCRA 8-11-11
- CR2 EPCI DOO Cap Calaisis 8-11-11
- CR1 EPCI DOO CCSOC 3-11-11
- CR Sous-Péfecture Saint-Omer 5-12-11
- CR SCoTS SPREF 7-12-11
- CR SCoTS SPREF18 11 2011
- CR SCoT CG 5 sept 2011
- CR PPA 08-06 et 25-10-2011
- Annexes 8/Le journal du Pays_7 Numéros_2009_2012
- Pays Calaisis nº 1
- Pays Calaisis n° 2
- Paus Calaisis n° a
- Pays Calaisis n° 4
- Pays Calaisis n° 5
- Pays Calaisis n° 6
- Pays Calaisis n° 7
- Annexes 9/comptes-rendus réunions publiques juin 2012
 - Lundi 18 juin 2012 : CCRAVH (Communauté de communes de la Région d'Ardres et de la Vallée de la Hem)
- Mercredi 20 juin 2012 : CCSOC (Communauté de communes Sud-Ouest du Calaisis)
- Vendredi 22 juin 2012 : Cap Calaisis (Communauté d'agglomération Cap Calaisis)
- Lundi 25 juin 2012 : CCRA (Communauté de communes de la Région d'Audruicg)
- Jeudi 28 juin 2012 : CCTP (Communauté de communes des Trois Pays)
- Annexes 10/Diaporama
- réunion publique.pptx

